

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N°2022/61

Conseil d'Administration du 07 Décembre 2022

Objet : Tarification 2023 du service de Portage de Repas à Domicile

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le premier décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Monsieur Didier COGNON prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 33

PRESENTS : 17

Patrice VOIRIN, Max BOUCHOT, Maryse CAMUS, Didier COGNON, Evelyne CORREANI, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Lise COURTOIS, René DALBORGO, Audrey DUHOUX, Patricia ELMAJDOUBI, Anne-Marie GORSE, Michèle LEMAIRE, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Cyril PIERSON, Michel PROST, Marie-Christine SIMONNET

EXCUSES : 11

Yves BERNARD, Khalid BOUSABATA, Annick CATTANI, Joël CLEMENT, Henri DELAITRE, Marc DUVAL, Didier JOLLY, Stéphane MARTINELLI, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOËL, Luc NOIROT

ABSENTS : 5

Gisèle GASCHEN, Morgane LENGREND, Nicolas MERLE, Jean-Paul PIERRON, Anne STAFINIAK

PROCURATIONS : 7

Khalid BOUSABATA à Lise COURTOIS, Annick CATTANI à Evelyne CORREANI, Joël CLEMENT à Didier COGNON, Marc DUVAL à Michel PROST, Didier JOLLY à Audrey DUHOUX, Marie-Christine MURGIDA à Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Sophie NOËL à Michèle LEMAIRE

Rapporteur : Monsieur Patrice VOIRIN

Évolution des tarifs des repas du portage de repas

Le prix d'achat des repas au prestataire CGS progresse de 5% (conformément au marché) pour l'exercice 2023.

Le carburant évolue de 35% et les salaires de 3.5 %...etc.

Afin de faciliter l'accès au repas à domicile pour les personnes au revenu les plus modestes, la tranche « Revenu minimum » a été alignée au minimum vieillesse ; ce qui fera - 0.9% de recette.

Par conséquent,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à raison de 22 voix pour et deux voix contre, d'augmenter les tarifs des repas sur les 3 catégories de 4% au 1^{er} Janvier 2023 comme suit :

TARIFS : REPAS

PERSONNE SEULE

Base des revenus mensuels	PERSONNE SEULE	PERSONNE SEULE	2022 Pour référence
	Prix du repas Midi	Prix du repas Soir	
Revenu minimum 953 €	6.14 €	5.18 €	5,90 € / 4,98 €
Revenus Intermédiaires X taux d'effort	0,818%	0,691%	Taux d'effort 0,787% / 0,664%
Revenu supérieur à 1422 €	11,63 €	9,83 €	11,18 € / 9,45 €

COUPLE (deux repas)

Base des revenus mensuels	COUPLE (2 repas)	COUPLE (2 repas)	2022 Pour référence
	Prix du repas Midi	Prix du repas Soir	
Revenu minimum 1480 €	10,60 € soit 5,30 € pers.	8,94 € soit 4,47 € pers.	10,18 € / 8,60 €
Revenus Intermédiaires X taux d'effort	0,815%	0,688%	Taux d'effort 0,783% / 0,662 %
Revenu supérieur à 2472 €	20.14 € soit 10.07 € pers	17.00 € / soit 8,50 € pers.	19,36 € / 16,34 €

COUPLE (un repas)

Base des revenus mensuels	COUPLE (1 repas)	COUPLE (1 repas)	2022 Pour référence
	Prix du repas Midi	Prix du repas Soir	
Revenu minimum 1480 €	6.14 €	5.18 €	5,98 € / 4,92 €
Revenus Intermédiaires X taux d'effort	0,470%	0.398%	Taux d'effort 0,460% / 0,378 %
Revenu supérieur à 2472 €	11,63 €	9,83 €	11,37 € / 9,35 €

TARIFS : PAIN

Avec le prix des matières premières qui s'emballe, le pain est une denrée qui augmente plusieurs fois par an. Pour information, sur le dernier trimestre 2022, il est acheté 39cts mais n'est refacturé que 37cts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à raison de 22 voix pour et 2 voix contre, de refacturer le pain à 0.40€ les 80g (emballé-livré) soit une progression de 3 centimes d'euros.

Tarif du pain : 0,40 € pour 80 g (0.37 € en 2022).